

Appel à projets FEADER de juin 2018 / foncier des collectivités

Territoire concerné : 5 territoires : CFT Ambert Livradois-Forez (63), CFT du Grand Sancy (63), CFT des Combrailles (63), Saint-Flour Communauté (15), CC Dieulefit-Bourdeaux (26)

Type(s) de problème(s) traité(s) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Regroupement foncier de petites propriétés | <input type="checkbox"/> Mise à jour du cadastre |
| <input checked="" type="checkbox"/> Biens vacants et sans maître | <input type="checkbox"/> Biens non délimités |
| <input checked="" type="checkbox"/> Communalisation de forêts sectionales | <input type="checkbox"/> Diagnostic foncier forestier |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : forêts des collectivités hors régime forestier, droits de préférence et préemption |

Pilote : COFOR

Période de réalisation : 2019-2021

Autres acteurs : SAFER, Collectivités, ONF

Description synthétique de l'action

Pour tous les territoires (prolongement des projets Symbiose et PLOBOV) :

- veille à l'application du régime forestier pour éviter le maintien ou la constitution d'un patrimoine forestier intercommunal, communal ou sectional non valorisé ;
- faciliter l'acquisition par des collectivités de forêts non gérées via les biens sans maître ;
- faciliter l'acquisition par des collectivités de forêts non gérées via les droits de préférence et de préemption, et les actes administratifs.

Pour 4 territoires (15-63) :

- faciliter l'intégration des forêts sectionales dans le domaine communal pour lutter contre le morcellement en forêt publique.

Pour Saint-Flour Communauté :

- identifier et décider de la vocation des friches agricoles ou forestières pour permettre la remise en gestion des parcelles abandonnées.

Pour CC Dieulefit-Bourdeaux (26) :

- constitution de bases de données cartographiques sur la desserte forestière pour gagner du temps sur la programmation et la constitution des dossiers de demandes de financements relatifs à la création de desserte forestière

Duplication des projets Symbiose et PLOBOV pour que les territoires se dotent d'une stratégie foncière.

Retour d'expérience

Ce qui a bien fonctionné :

Trop tôt pour un retour d'expériences

Difficultés rencontrées :

Faire reconnaître les actions foncières d'une CFT en tant que programme foncier territorial (un des critères d'éligibilité).

Résultats chiffrés de l'action (ex : nbre de propriétaires, évolution de la surface moyenne des propriétés...) :

Trop tôt pour un retour d'expérience

Coût de l'action (€ ou nombre de jours) :

Prévisionnel pour l'ensemble des dossiers : 87 570 €

Une page maximum SVP